

COMPTE RENDU de la Séance du 12 DECEMBRE 2016

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi douze décembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes.

Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1^{er} juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.

La convocation a été adressée le 06 décembre 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- Attribution du marché pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux dans diverses rues du haut du village
- Validation du transfert des résultats du budget EAU 2015 au S.I.E. du Cœur Toulinois suite au transfert de compétence « distribution d'eau potable »
- Décision modificative n°03 : transfert de crédits au compte 1068 faute de crédits suffisants pour le transfert des résultats de clôture 2015 du service EAU en dépense d'investissement au S.I.E. du Cœur Toulinois
- Décision modificative n°02 : transfert de crédits au chapitre 16 (section d'investissement) faute de crédits suffisants

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, CUIENNET Jean-Noël, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absents excusés : Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE, Mme Fanny JEANDEL, Mme Mireille GALLAND procuration à Mme Nadine MOREL, M. Jean-Michel GUIDAT procuration à M. Alain SOMMARUGA et M. Denis LESAGE procuration à M. Jean BOMBARDIERI.

M. Jean-Noël CUIENNET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Attribution du marché pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux dans diverses rues du haut du village

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2016/31 du 18/05/2016 relative aux travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux avec mise en sécurité de diverses rues du haut du village : Rue HAUTE, Rue du Colombier, Rue Gaston BICQUELET, Rue de l'Eglise et Rue de la Fontaine et une partie de la Rue du Coteau de Parvaux.

Suite à l'ouverture des plis effectuée le 05/12/2016 et après négociation, le Conseil municipal après délibération valide à l'unanimité le choix fait par la commission réunie le 12/12/2016, de l'entreprise retenue pour les lots n°01, 02 et 03 à savoir :

- la société Stéphane PARISET (sise 54170 ALLAIN) pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux avec mise en sécurité de diverses rues du haut du village :

*pour le lot n°01 (voirie) d'un montant total de 357 519,00 € H.T. soit 429 022,80 TTC,

*pour le lot n°02 (réseaux secs) d'un montant total de 120 835,00 € H.T. soit 145 002,00 TTC,

soit un total du marché Lot n°01 + Lot n°02 d'un montant total de 478 354.00 € H.T. soit 574 024.80 € T.T.C.

***pour le lot n°03 (réseaux eau) dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIE du Cœur Toulinois** (cf. la délibération n° 2016/45 du 15/09/2016) d'un montant total de 36 130,00 € H.T. soit 43 356,00 TTC,

- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et en particulier la notification du marché pour les deux lots ; **le lot n°03 (réseau d'eau potable) étant de la compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois.**

- Validation du transfert des résultats du budget EAU 2015 au S.I.E. du Cœur Toulinois suite au transfert de compétence « distribution d'eau potable »

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2015 du budget annexe de l'eau potable transférés sur le Budget principal par décision modificative n°01 du 07 novembre 2016, et la délibération du 9 novembre 2015 par laquelle il a été décidé de récupérer sur le budget Eau la somme de 26 025.75 € du budget principal,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la clôture du budget annexe de l'eau potable ;
- d'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal ;
- d'approuver le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2015 du budget annexe de l'eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois comme défini ci-dessous :
 - *Résultat de fonctionnement négatif : - 1046.60 €
 - *Résultat d'investissement positif : 6 727.47 € (32 753.22 € résultat 2015 – 26 025.75 € suite à délibération du 09/11/2015)
- de transférer le résultat négatif de la section de fonctionnement par l'émission d'un titre imputé sur le compte 778 pour un montant de 1 046.60 € ;
- de transférer le résultat positif de la section d'investissement par l'émission d'un mandat imputé sur le compte 1068 pour un montant de 6 727.47 € ;

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les mouvements budgétaires précités et vote le transfert des résultats du service Eau 2015 au Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois **sans le Procès Verbal de mise à disposition.**

– Décision modificative n°03 : transfert de crédits au compte 1068 faute de crédits suffisants pour le transfert des résultats de clôture 2015 du service EAU en dépense d'investissement au S.I.E. du Cœur Toulinois

Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'effectuer le transfert des résultats de clôture 2015 du service EAU au SIE du Cœur Toulinois depuis le budget principal 2016, les crédits étant insuffisants à l'article 1068 en dépense d'investissement, une décision modificative n°03 est nécessaire afin d'ouvrir les crédits d'un montant de 6 727.47 € comme suit :

- Dépenses d'Investissement, art. 1068 = + **6727.47 €**

La dépense d'investissement est reprise sur le suréquilibre du budget.

Après délibération, la modification budgétaire est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

– Décision modificative n°02 : transfert de crédits au chapitre 16 (section d'investissement) faute de crédits suffisants

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits au chapitre 16 sont insuffisants en raison de deux remboursements de cautions des locataires des appartements communaux partis cette année. En conséquence, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires suivants sur la décision modificative n°03 :

Imputation	Article	Désignation	Montant
Dépense investissement	1641(16)	Emprunts en euros	+ 956.00 €
Dépense investissement	2315 (23)	Installation, matériel et outillage	- 956.00 €

Après délibération, les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 13/12/2016 et transmis au contrôle de légalité le 13/12/2016.

Le Maire,
E. PAYEUR